

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 février 2016

**Rapporteur :
Monsieur Dominique
SCOARNEC**

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016 (accusé de réception du 09/02/2016)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Constitution de servitudes de passage de canalisations rue de Bel Air

Compte tenu de la présence de réseaux d'eaux usées et pluviales sur une parcelle communale sise rue de Bel Air, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit de Quimper Communauté des servitudes de passage de canalisations sur sa propriété.

Afin de régulariser des servitudes de fait déjà existantes pour le passage de canalisations d'eaux usées et pluviales, il s'avère nécessaire de constituer des actes de servitudes sur la parcelle cadastrée section CO numéro 46, sise rue de Bel Air, appartenant à la ville de Quimper.

L'instauration de ces servitudes est consentie à titre gratuit.

Quimper Communauté supportera tous les frais afférents aux actes notariés de constitution de servitudes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.